



41^{ème} édition de la

Brocante de Flirey

Dimanche 7 juin 2026

Organisée par l'A.B.F – Ferme de la Vignotte, chemin de St Baussant, 54470 FLIREY
Téléphone : 06.11.53.12.24 (Privilégier le contact par SMS)
Mail : brocantedeflirey@gmail.com

Fiche de Renseignements

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu : _____

Adresse : _____

C.P. : _____ VILLE : _____

Téléphone : . . . / . . . / . . . / . . . / . . .

Adresse mail : _____ @ _____

Vous êtes : Particulier Professionnel

Enseigne : _____
N° de R.C. : _____

PIECE D'IDENTITE (Obligatoire) :

Carte Nationale d'identité N° : _____

Délivrée le : ____ / ____ / ____ A : _____

par (autorité) : _____

Fiche à renvoyer à Mme SIMON Amély, 11 Grand Rue, 54470 LIMEY-REMENAUVILLE

Accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité et des 2 chèques (emplacement (+/-tombola) + caution 10€)

Nombre de mètres souhaités (cocher la case correspondante)

- 5 mètres : 12 €
- 10 mètres : 24 €
- 15 mètres : 36 €
- 20 mètres : 48 €
- 25 mètres : 60 €
- Tombola exposant : 2 €

**TOMBOLA SPECIALE EXPOSANT
NOMBREUX LOTS A GAGNER**

Nature des objets exposés (cocher la ou les case(s) correspondante(s))

- Bibelots, Vaisselle ancienne
- Mobilier d'occasion
- Vêtements d'occasion
- Livres d'occasion
- Monnaies anciennes
- Timbres Cartes postales
- Autres, précisez (attention, nous refusons les ventes d'objets neufs ou alimentaires): _____

Commentaire : _____

Je soussigné, (Nom) _____ (Prénom) _____,
(Selon votre cas, cocher la case correspondante)

Particulier,

déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- avoir pris connaissance du règlement ci-joint et l'accepte sans réserve aucune

Fait à
le

Signature

Personne morale (professionnel),

déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)
- avoir pris connaissance du règlement ci-joint et l'accepte sans réserve aucune

Fait à
le

Signature